

Madame le Maire  
Hotel de Ville, Aix en Provence

Aix, le 27 juin 2019

**Objet: Fête foraine et étude d'impact sonore**

Madame le Maire,

En 2007 une étude d'impact sonore de la fête foraine fut réalisée à votre initiative suite à une demande du CIQ-Est. Depuis la législation a changé en devenant plus contraignante.

En effet le décret du 7 août 2017 paru au Journal Officiel le 9 août ayant trait aux musiques amplifiées, a fait évoluer la loi vers plus de sévérité. Le seuil des niveaux d'intensité sonore admissibles est abaissé et dans certains cas, le niveau sonore devra être enregistré en continu et tenu à disposition en cas de contrôle. Un réglage soigneux des appareils de sonorisation est nécessaire, en particulier les basses fréquences doivent être atténuées à la source car perçues loin de leur point d'émission.

Compte tenu de la nouvelle législation, nous vous demandons de bien vouloir faire réaliser une mesure acoustique durant la prochaine fête foraine et de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de préparation en accordant une importance particulière aux basses fréquences. L'accord récent conclu avec les élus et les services à l'occasion des soirées du parc Rambot nous laisse présager qu'une telle étude peut être effectuée par par les services municipaux dans notre quartier.

Nous espérons Madame le Maire, que cette lettre retiendra votre attention. Nous nous tenons à la disposition de vos techniciens pour les détails pratiques et pour leur réserver le meilleur accueil.

En vous remerciant d'avance pour votre réponse, veuillez recevoir, Madame le Maire, l'expression de nos meilleurs sentiments.

